

# COMMUNE DE SAINT-ANDRÉ-DE-CRUZIÈRES

## RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL Du Jeudi 16 Octobre 2014

Membres en exercice: 11  
Présents : 11  
Votants : 11

L'an deux mille quatorze, et le 16 Octobre à 20 h 30, le conseil municipal de la commune de Saint André de Cruzières dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Manuel GARRIDO, maire.

Date de convocation du conseil municipal : 13/10/2014

Date d'affichage : 13/10/2014

**Présents :** Jean-Manuel GARRIDO, Yolande LAVAL, Jean-Claude ESPERANDIEU, Robert DUMAS, Didier CHALOIN, Joël LAHACHE, Jean-Luc MAISTRE, Eveline PEREZ, Gérard DELROT, François ESCHBACH, Bénédicte THOULOZE.

**Secrétaire de séance :** Marlène LEDAN est désignée comme la secrétaire de séance.

**Approbation du Procès verbal du dernier Conseil Municipal du 04 Septembre 2014 à l'unanimité des membres présents.**

### ORDRE DU JOUR

#### **1- Modification des statuts de la Communauté des Communes**

Monsieur le Maire expose aux membres présents la demande de modification des statuts de la Communauté de Communes, notamment en ce qui concerne la compétence « animation d'un réseau de lecture publique d'intérêt communautaire ».

Il précise que les 15 juillet et 29 septembre 2014, en séance du conseil communautaire, cette demande de modification a fait l'objet d'après débats. Le 15 juillet, Mr le Maire et son adjointe, Mme LAVAL se sont abstenus, comme huit autres délégués.

Ensuite, le 29 septembre ils ont voté contre comme six autres délégués, trois autres se sont abstenus, malgré une nouvelle formulation proposé par le Président de la CdC. Aujourd'hui, cette formulation vous est présentée pour la **modification n° 1 portant sur la mise en place, fonctionnement, coordination et gestion du réseau de lecture publique de la CdC, par le biais de la médiathèque d'intérêt communautaire située aux Vans, incluant :**

- Transfert des personnels salariés liés au fonctionnement, à l'animation et à la coordination de la médiathèque pilote des Vans.
- Les budgets d'acquisition de documents, travail et matériel inhérents à la mise à disposition de ces documents au public quel qu'en soit le support.
- L'informatisation des bibliothèques incluses dans le réseau.
- Le budget animation et d'action culturelle lié au fonctionnement du réseau.
- La mise à disposition gratuite du bâtiment au bénéfice de la CdC qui est substitué dans tous les droits des communes propriétaires, au sens de l'article L 13-21-1 du Code Général des Collectivités territoriales (incluant notamment la gestion, l'entretien, la réparation, l'agrandissement, la construction).

#### **Modification n° 2 :**

- **Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs :** création, entretien et fonctionnement de « l'espace sportif et culturel intercommunal » d'intérêt communautaire sis sur la commune de Les Vans.

### **Modification n° 3 :**

- ***Création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire*** : Nouvelle pénétrante de la ville des Vans en prolongement d'un tronçon existant assurant la liaison du diratoire de Vompdes (commune de Chambonas), desservant la zone d'activités de Balagère, jusqu'au giratoire de la Clairette (commune de Les Vans) et autorisant l'accès d'une nouvelle zone d'activité.

### **Modification n° 4 :**

- ***Article 7 : Bureau*** ; Le conseil communautaire élit parmi ses membres son bureau. Le bureau comprend, outre le Président, un ou plusieurs vice-présidents dans la limite prévue par le Code Général des Collectivités et éventuellement un ou plusieurs autres membres. Le nombre de Vice-président est fixé par l'assemblée délibérante sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif du conseil de communauté.

### **Modification n° 5 :**

- ***Article 10 : Ressources de la Communauté*** : Les recettes du Budget de la communauté de Communes. Recettes liées à la fiscalité. Il conviendrait de supprimer « fiscalité additionnelle avec fiscalité professionnelle de zone » pour laisser toute latitude sur un éventuel changement de fiscalité.

Les modifications n° 1 et 3 sont des charges supplémentaires pour la gestion de la CdC avec de lourdes conséquences sur les finances et pour les administrés de ce territoire.

Après en avoir longuement débattu, le Conseil Municipal met au vote les modifications :

- ***Modification N° 1 : Favoriser l'accès de tous à la culture et aux loisirs par la lecture portant sur la mise en place, fonctionnement, coordination et gestion du réseau de lecture publique de la CdC, par le biais de la médiathèque d'intérêt communautaire située au Vans, incluant les cinq points précités.***

***Résultat du vote : 0 Pour, 10 Contre, 1 Abstention (François Eschbach).***

- ***Modification N° 2 : Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturel et sportifs portant création, entretien et fonctionnement de « l'espace sportif et culturel intercommunal » d'intérêt communautaire sus sur la commune de Les Vans.***

***Résultat du vote : 8 Pour, 1 Contre (Jean-Luc Maistre), 2 Abstentions (Jean-Claude Esperandieu – Robert Dumas).***

- ***Modification N° 3 : Création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire portant sur la nouvelle pénétrante de la ville des Vans.***

***Résultat du vote : 0 Pour, 10 Contre, 1 Abstention (Yolande Laval).***

- ***Modification N° 4 : Composition du bureau proposée ci-dessus.***

***Résultat du vote : 9 Pour, 1 Contre (Jean-Luc Maïstre), 1 Abstention (Gérard Delrot)***

- ***Modification n° 5 : Ressources de la Communauté. Recettes liées à la fiscalité (voir ci-dessus)***

***Résultat du vote : 3 Pour, 1 Contre (Jean-Luc Maïstre), 7 Abstentions (Jean-Claude Esperandieu – Gérard Delrot – Robert Dumas – Didier Chaloin – Bénédicte Thoulouze – Evelyne Perez – François Eschbach).***

## **2- Création commission extra-municipales (Mémoires)**

Ce point est retiré de l'ordre jour compte tenu que Mr MARTIN Charles n'a pu réunir son groupe de travail afin de nous soumettre une liste de noms.

## **3- Désignation d'un élu référent pour les sentiers de randonnées**

Monsieur le Maire informe que dans la compétence tourisme dévolue à la Communauté de Communes du Pays des Vans en Cévennes chaque collectivité doit désigner un référent pour les sentiers de randonnées. Il sera chargé au nom de la commune de rencontrer les propriétaires des parcelles sur lesquelles des sentiers ont été créés au fil du temps, de leur faire signer une convention de passage pour le traçage des randonnées pédestres afin de les dégager de toute responsabilité. Il est fait appel à candidature parmi les élus, François ESCHBACH et Joël LAHACHE sont volontaires.

**Vote Pour à l'unanimité**

#### **4- Création commission « dénomination des rues »**

Monsieur le Maire expose que pour nommer les rues sur Saint-André-de-Cruzières, il est nécessaire de constituer une commission qui comprendra des conseillers municipaux, mais aussi des Andrécuziens, porteur de l'histoire de la commune. Ils sont cordialement invités, après avoir fait acte de candidature à la mairie.

Cette procédure a pour but de concilier patrimoine et fonctionnalité. Notre village possède 10 hameaux et quartiers. Il faudra faire appel à un bureau d'études pour la géo localisation de l'ensemble. 4 élus se proposent : Yolande LAVAL, François ESCHBACH, Joël LAHACHE et Jean-Luc MAÏSTRE.

Concernant les non élus, 4 personnes se sont proposées : Michelle ROUSSEL, Marie-Renée CHAMARD, Pierre GAUDE, Marlène LEDAN.

**Vote Pour à l'unanimité**

#### **5- Lancement étude du lotissement communal « Le Clos du Baron »**

Monsieur le Maire rappelle à l'ensemble des membres la nécessité de lancer une étude pour le lotissement communal. La commune est propriétaire d'un terrain de 1 hectare sis le Clos de Baron entre Pierregras et Chazelles, en bordure de la voirie. De plus, ce terrain est constructible et permettrait l'installation de famille.

Mrs Chaloin et Dumas font remarquer qu'il serait souhaitable de conserver ce terrain pour l'installation d'une activité agricole ou autre. Le Maire précise qu'au cours de l'étude de la carte communale ce terrain a été prévu pour un lotissement communal mobilisant une surface importante. La collectivité avait prévue dix huit hectares constructibles. Après quatre ans d'étude, les services de l'état (D.D.T.) l'ont réduit à 6,9 hectares.

**Vote 8 voix Pour, 2 abstentions (Bénédicte Thoulouze, Robert Dumas) 1 Contre (Didier Chaloin) :**

#### **6- Restitution des ouvrages (réservoirs) et captage du Moulin de Pichegru (SEBA)**

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil que la collectivité il y a plusieurs décennies a mis à la disposition du SEBA l'ensemble des ouvrages, à savoir : principalement le captage dit du « Moulin de Pichegru, les réservoirs (Lacroix, Pierregras et Chadouillet) et les canalisations pour la compétence production et distribution d'eau potable.

La protection du captage étant quasiment impossible à assurer, le SEBA a décidé d'alimenter la commune à partir du réseau ossature dit de Pont de Veyrières/Gerbial. L'interconnexion est effective au nouveau réservoir de Lacroix. L'alimentation en eau potable de St André a été mise en service rendant inutiles le captage du Moulin de Pichegru et les trois réservoirs précités.

A ce titre, la commune doit se prononcer sur cette restitution. Aussi, une étude a été demandée à la SAUR sur l'opportunité de conserver les réservoirs pour la défense incendie. La réhabilitation des réservoirs (travaux, test d'étanchéité, réalisation d'une tranchée, fourniture et pose de canalisations, fourniture des vannes et des raccords, fourniture et pose de poteaux incendie d'aspiration, raccordements hydrauliques, etc...) représente un investissement trop important pour le résultat escompté, à savoir pour Chadouillet 49.241 € HT et pour Pierregras 11.796 €, plus les coûts de maintenance.

En revanche, il serait judicieux de reprendre le captage du Moulin et d'examiner avec le SEBA les modalités juridiques et pratiques, notamment sur la question du foncier.

**Vote à l'unanimité**

**De REFUSER la restitution des trois réservoirs à la commune,**

**D'ACCEPTER la restitution du captage du Moulin de Pichegru,**

**D'AUTORISER le Maire à signer tous documents afférents à cette affaire.**

## **7- Motion TAFTA**

Monsieur le Maire expose aux membres présents les faits suivants. Le 14 juin 2013, la Commission européenne a obtenu mandat de la part de tous les États membres pour négocier avec les États-Unis le Transatlantic Free Trade Area (TAFTA). Cet accord cherche à instaurer un vaste marché de libre-échange entre l'Union européenne et les États-Unis, allant au-delà des accords de l'OMC.

Ce projet de Grand marché transatlantique vise le démantèlement des droits de douane restants, entre autres dans le secteur agricole, et plus grave encore, la suppression des « barrières non tarifaires » qui amplifierait la concurrence débridée et empêcherait la relocalisation des activités.

Il conduirait à un nivellement par le bas des règles sociales, économiques, sanitaires, culturelles et environnementales, aussi bien en Europe qu'aux États-Unis. Ainsi, la production de lait et de viande avec usage d'hormones, la volaille chlorée et bien d'autres semences OGM, commercialisées aux États-Unis, pourraient arriver sur le marché européen. Inversement, certaines régulations des marchés publics et de la finance aux États-Unis pourraient être mises à bas.

Cet accord serait un moyen pour les multinationales d'éliminer toutes les décisions publiques qui constituent des entraves à l'expansion de leurs parts de marché. Nous pensons tous que ce projet consacre la domination des multinationales européennes comme américaines. Pour certains il affirme également la domination des États-Unis. À coup sûr, il asservirait les peuples des deux côtés de l'Atlantique.

Ce projet pourrait introduire un mécanisme d'arbitrage privé « investisseur-État », qui se substituerait aux juridictions existantes. Les investisseurs privés pourraient ainsi contourner les lois et les décisions qui les gêneraient, permettant par exemple aux pétroliers d'imposer en France l'exploitation des gaz de schistes et autres hydrocarbures dits non conventionnels.

Une telle architecture juridique limiterait les capacités déjà faibles des États à maintenir des services publics (éducation, santé, etc.), à protéger les droits sociaux, à garantir la protection sociale, à maintenir des activités associatives, sociales et culturelles préservées du marché, à contrôler l'activité des multinationales dans le secteur extractif ou encore à investir dans des secteurs d'intérêt général comme la transition énergétique.

Au-delà des échanges de marchandises, le Grand marché transatlantique achèverait l'ouverture à la concurrence des échanges immatériels.

Le projet d'accord prévoit d'introduire de nouvelles mesures relatives aux brevets, droits d'auteur, protection des données, indications géographiques et autres formes de la dite « propriété intellectuelle », faisant revenir par la petite porte le défunt ACTA (Accord commercial anti-contrefaçon), refusé en juillet 2012 par les eurodéputés, suite à une large mobilisation des citoyens européens.

Discrètement, de puissants lobbies européens et transatlantiques sont déjà à la manœuvre pour élaborer avec la Commission européenne, seule autorité en charge des négociations au nom de tous les États membres, les termes d'un éventuel accord d'ici 2015. À l'inverse, les citoyens, les mouvements sociaux, les parlementaires européens, n'ont pas accès aux informations sur les négociations en cours. Le secret sur les textes limite également les capacités des pays en développement d'intervenir, alors qu'un tel accord aurait des répercussions juridiques et sociales sur l'ensemble du monde.

Le Grand marché transatlantique serait une atteinte nouvelle et sans précédent aux principes démocratiques fondamentaux. Il ne ferait qu'aggraver la marchandisation du monde, avec le risque de régressions sociales, environnementales et politiques majeures. Nous avons réussi à mettre en échec l'Accord multilatéral sur l'investissement (AMI) en 1997, puis l'Accord commercial anti-contrefaçon en 2012, qui comportaient les mêmes dangers.

Citoyens et organisations de citoyens, nous voulons à présent stopper tous ensemble le Grand marché transatlantique et appelons à la mobilisation la plus large et la plus diverse possible, en lien avec les autres mouvements européens et états-uniens, pour contraindre notre gouvernement et l'Union européenne de stopper ces négociations.

**Vote à l'unanimité : S'OPPOSE au Transatlantic Free Trade Area (TAFTA)**

**L'ordre du jour étant épuisé,  
Levée de séance à 23h00**

Le Maire,  
Jean-Manuel GARRIDO